



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 10 AVRIL 2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N°45

Autorisation de signer les lots 1, 2, 3, 4 et 5 de la procédure de consultation du marché n°A.13.013 : "Marché de transport public routier urbain de personnes sur le territoire de la CASUD notamment sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux" - relancé

L'an deux mille treize, le mercredi dix avril à treize heures trente, régulièrement convoqués le trois avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle GROSSET-PARIS, 3ème Vice-Présidente.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 39
Représentés : 01
Absents : 04

ETAIENT PRESENTS - TITULAIRES

Marie Paule AMILY MUSSARD -Jocelyne BATIFOULIER- Marc ERAPA- Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Jean Pierre GEORGER- Marie Josée GINET- Allain GRONDIN- Jean Marie GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS - Annie Marguerite HOARAU- Henri-Claude HUET -Blanche Reine JAVELLE -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Blanche LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL -Edy PAYET- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET- Gilbert RIVIERE - Guy RIVIERE - Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES -Joslan SOUBAYA SOUNDROM - Clarita TURPIN- Axel VIENNE

ETAIENT PRESENTS- SUPPLEANTS

Lise May PAYET suppléante de José CADET- Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD- Nathalie LAFONG suppléante de Marie Eulalie GOULJIAR- Chandu DEURVEILLHER suppléant de Roland Joseph K'BIDI -Marie Jo LEBON suppléante de Jean Michel LEBON - Christian LANDRY suppléant de Patrick LEBRETON - Suzette PAYET suppléante de Nadhira LOCATE- Jean-Bernard HOARAU suppléant de Nazir Ahmad PATEL - Mariette ORANGE suppléante de Olivier RIVIERE - Marie Jeanne GUIGUES suppléante de Bachil VALY

ABSENTS

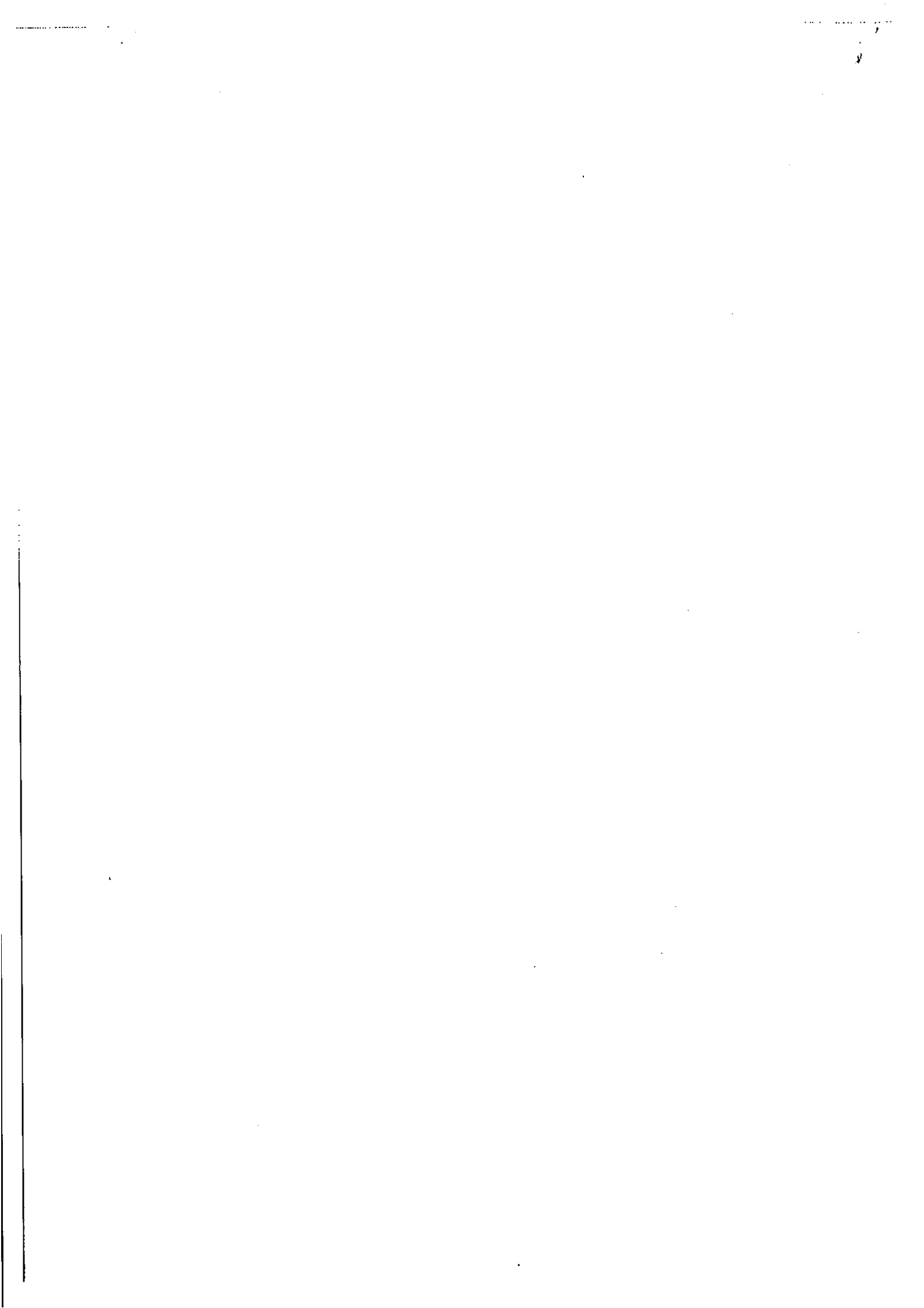
Josette CHANG KUW - Harry MUSSARD - Nicole PERETTI- Didier ROBERT

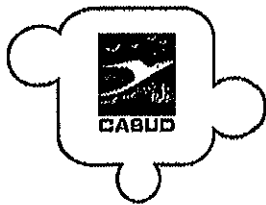
ABSENTE-PROCURATION

Béatrice MOREL donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Stéphane PAYET a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.







COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 10 avril 2013 à 13H30

AFFAIRE N°45

Autorisation de signer les lots 1, 2, 3, 4 et 5 de la procédure de consultation du marché A.13.013 : " Marché de transport public routier urbain de personnes sur le territoire de la CASUD notamment sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux – Relancé "

Note de synthèse

1) Objet du marché

Le Président informe l'Assemblée qu'en février 2013, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet l'exécution de services de transport public routier urbain de personnes à caractère régulier sur le territoire de la CASUD, notamment sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux.

Il s'agira d'une part, d'assurer, pour chacune des deux communes, la desserte entre les écarts et le centre ville, d'autre part, d'assurer la liaison entre le quartier dit « le Dassy » situé au Tampon et l'Église de l'Entre-Deux.

2) Décomposition en lots

La présente consultation est décomposée en cinq (5) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct.

Chaque lot comprend plusieurs services et chaque service correspond à l'exécution d'un ensemble de circuits journaliers et/ou hebdomadaires.

- Lot 1 : Secteur Plaine des Cafres - Relancé

Le présent marché a pour objet l'exécution de services publics routiers urbains de personnes à caractère régulier sur la commune du Tampon pour assurer la desserte du secteur de la Plaine des Cafres.

- Lot 2 : Secteurs Trois Mares / Bras de Pontho / Pont d'Yves - Relancé

Le présent marché a pour objet l'exécution de services publics routiers urbains de personnes à caractère régulier sur la commune du Tampon pour assurer la desserte des secteurs de Trois Mares, de Bras de Pontho et de Pont d'Yves.

- Lot 3 : Secteurs Centre Ville / Bérive Ligne d'Equerre / Bras Creux - Relancé

Le présent marché a pour objet l'exécution de services publics routiers urbains de personnes à caractère régulier sur la commune du Tampon pour assurer la desserte des secteurs du centre ville du Tampon, de Bérive Ligne d'Equerre et de Bras Creux.

- Lot 4 : Lignes intérieures (services A, B, C) - Relancé

Le présent marché a pour objet l'exécution de services publics routiers urbains de personnes à caractère régulier sur la commune de l'Entre-Deux pour assurer la desserte entre les écarts et le centre ville de l'Entre-Deux.

- Lot 5 : Ligne structurante (service D) - Relancé

Le présent marché a pour objet l'exécution de services publics routiers urbains de personnes à caractère régulier sur la commune de l'Entre-Deux et du Tampon pour assurer la liaison entre le quartier dit « le Dassy » situé au Tampon et l'Église de l'Entre-Deux. Cette liaison constitue une partie de la ligne structurante intercommunale du réseau CARSUD.

3) Caractéristiques du marché

Il s'agit d'un marché de service passé en appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

a) Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'exécuteront sur les communes du Tampon (97 430) et de l'Entre-Deux (97 414).

b) Durée du marché

La durée de chaque lot est de un (1) an à compter de leur notification.
Chacun des lots pourra être reconduit une (1) fois de façon expresse pour une période de un (1) an et dans la limite de deux (2) ans.

3) Imputation budgétaire

L'imputation budgétaire du marché est le suivant :

Nature : 611

Le présent marché est financé à 100% par les fonds propres de la CASUD.

4) Procédure de passation

a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature

Le 26 mars 2013, le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis et a enregistré les pièces relatives à la candidature.

A l'issue de l'enregistrement des pièces relatives à la candidature, le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a constaté que l'ensemble des candidats avait remis un dossier de candidature incomplet. Aussi et conformément à l'article 52 I du code des marchés publics, le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a décidé de demander à ces candidats de compléter leur candidature avant le 3 avril 2013 à 15h30 (heure locale).

b) Analyse et sélection des candidatures et enregistrement des offres

Le 4 avril 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé d'une part, à la sélection des candidatures reçues dans le cadre des lots 1, 2, 3, 4 et 5 de la procédure de consultation " Marché de transport public routier urbain de personnes sur le territoire de la CASUD et notamment sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux - Relancé ", et d'autre part à l'enregistrement des offres des candidats sélectionnés dans le cadre de chaque lot.

c) Attribution des lots 1, 2, 3, 4 et 5 de la procédure de consultation " Marché de transport public routier urbain de personnes sur le territoire de la CASUD et notamment sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux - Relancé "

Le 10 avril 2013, la Commission d'Appel d'Offres a décidé :

- d'attribuer le lot 1 au groupement solidaire CHOKA-AZALEE pour un coût total d'exploitation de 1 874 631 € HT ;
- d'attribuer le lot 2 au groupement solidaire CHOKA-AZALEE pour un coût total d'exploitation de 785 587 € HT ;
- d'attribuer le lot 3 au groupement solidaire CHOKA-AZALEE pour un coût total d'exploitation de 1 520 184 € HT ;
- d'attribuer le lot 4 au groupement solidaire CHOKA-AZALEE pour un coût total d'exploitation de 305 793 € HT ;
- d'attribuer le lot 5 au groupement solidaire CHOKA-AZALEE pour un coût total d'exploitation de 118 328 € HT ;

L'ensemble des pièces relatives à cette procédure de marché sont consultables par les élus qui le souhaitent sur simple demande ou directement au siège administratif de la CASUD (pendant les horaires d'ouverture) auprès de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'approuver le lot 1 « Secteur Plaine des Cafres - Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 1 avec le groupement solidaire CHOKA-AZALEE ;
- D'approuver le lot 2 « Secteurs Trois Mares / Bras de Pontho / Pont d'Yves - Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 2 avec le groupement solidaire CHOKA-AZALEE ;
- D'approuver le lot 3 «Secteurs Centre Ville / Bérive Ligne d'Equerre / Bras Creux - Relancé»;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 3 avec le groupement solidaire CHOKA-AZALEE ;
- D'approuver le lot 4 « Lignes intérieures (services A, B, C) - Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 4 avec le groupement solidaire CHOKA-AZALEE ;
- D'approuver le lot 5 « Ligne structurante (service D) - Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 5 avec le groupement solidaire CHOKA-AZALEE ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

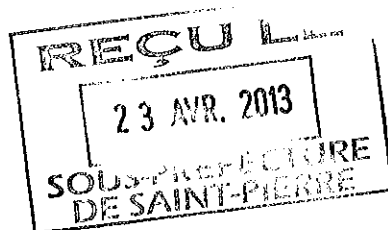
Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- D'approuver le lot 1 « Secteur Plaine des Cafres - Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 1 avec le groupement solidaire CHOKA-AZALEE ;
- D'approuver le lot 2 « Secteurs Trois Mares / Bras de Pontho / Pont d'Yves - Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 2 avec le groupement solidaire CHOKA-AZALEE ;
- D'approuver le lot 3 «Secteurs Centre Ville / Bérive Ligne d'Equerre / Bras Creux - Relancé»;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 3 avec le groupement solidaire CHOKA-AZALEE ;
- D'approuver le lot 4 « Lignes intérieures (services A, B, C) - Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 4 avec le groupement solidaire CHOKA-AZALEE ;
- D'approuver le lot 5 « Ligne structurante (service D) - Relancé » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 5 avec le groupement solidaire CHOKA-AZALEE ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.



POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation
Le 2ème Vice-Président

Olivier RIVIERE



